



Sortie de conflit du 10 novembre 2023

13/11/2023

Depuis le 18 octobre l'écrasante majorité des salariés du NOC était en grève pour dénoncer le projet de réorganisation « EQUIPE » annoncé par la Direction. Ce projet repose notamment sur la suppression de 20% des emplois induite par le regroupement de pupitres, le passage au travail posté en 3/8 et l'augmentation des tâches dévolues aux exploitants.

Vendredi 10 novembre, après plus de 3 semaines de grève et une ultime rencontre avec la Direction, les salariés ont décidé de lever le mouvement.

Les Organisations Syndicales rappellent que malgré les rencontres entre la Direction et les salariés le 27 octobre et le 9 novembre 2023, ce projet de réorganisation du NOC n'a pas l'adhésion des salariés. Par ailleurs, il est regrettable que la Direction ne soit pas ouverte à une modification des points jugés bloquants du projet.

Afin d'envoyer un signal fort aux salariés et dans le but de retrouver un minimum de confiance, nous avons demandé à la Direction de répondre favorablement aux revendications de sortie de grève proposées par les salariés. Nous avons été entendus sur :

- **L'étalement des jours de grève sur 3 mois et si le salarié le souhaite une reprise totale des retenues pour grève sur le mois de novembre 2023.**
- **Aucune vacation supplémentaire liée aux absences de grève ne sera ajoutée aux tableaux de service.**
- **De manière exceptionnelle, le décompte des retenues de salaire pour grève en appliquant la règle du 30ème (décompte en jours calendaires).**
- **Les renouvellements ou les non-renouvellements de CDD seront anticipés avec un délai de prévenance d'un mois.**
- **4 priorités lors du comblement de postes en CDI et basées sur les compétences du poste : 1 - Les CDI, 2 - les CDD, 3 - les salariés de l'entreprise en mobilité interne et 4 - les candidats externes.**
- **L'acceptation de manière exceptionnelle de neutraliser l'impact de la grève sur le calcul de la participation 2023 versée en 2024.**

Nous avons conclu ce protocole dans un esprit de construction et de dialogue.

La Direction veillera à ce que le management et les salariés du NOC renouent durablement une relation de confiance.

Les salariés se sont donc engagés à reprendre le travail le vendredi 10 novembre à partir de 19h.

Nous rappelons que les prochaines étapes sont les suivantes : groupe de travail avec les salariés sur l'application pratique de projet, expertise du cabinet Sextant dans le cadre de la consultation du CSE, négociation des mesures d'accompagnements, étude du projet par la commission réorganisation et la CSSCT.

En parallèle la Direction et les salariés du NOC auront des réunions d'échange et de co-construction.